

# GUIDE

# Ecole du Tir à l'Arc Français



# Classement des Clubs Formateurs 2017

Saison 2017

31/07/2017

Pour les Femmes : En vert moyenne >= 600 En jaune moyenne entre 599 et 510 En rouge moyenne entre 509 et 100  
 Pour les Hommes : En vert moyenne >= 600 En jaune moyenne entre 599 et 530 En rouge moyenne entre 529 et 100

Place	code structure	Localite	Nb archers critere "arme"	Nb archers critere "licence"	Nb archers ETAF	Archer 1	Cat	H/F	Archer 2	Cat	H/F	Archer 3	Cat	H/F	Archer 4	Cat	H/F	Archer 5	Cat	H/F	Archer 6	Cat	H/F	Moyenne
1	2030051	NIMES	13	13	11	635	C	H	632	C	H	630	B	H	626	C	H	615	C	F	612	C	H	625,00
2	2306014	NICE	13	12	11	661	M	H	642	B	H	636	C	F	624	C	H	597	C	H	571	C	H	621,83
3	1589062	BRIENON/ARMANCON	10	9	8	670	C	F	614	C	H	612	C	F	604	C	H	604	C	F	572	B	F	612,67
4	2285066	CHALLANS	20	19	9	658	C	F	609	M	F	609	B	H	597	M	H	591	M	H	556	C	H	603,33
5	1463019	RIOM	13	11	9	655	C	H	618	C	H	610	C	F	586	C	H	568	C	F	567	B	H	600,67
6	1762025	MONCHY AU BOIS	8	7	7	645	C	H	609	C	F	607	C	H	598	M	F	576	C	H	545	C	H	596,67
7	0860007	COMPIEGNE	14	8	6	639	C	H	619	C	H	613	C	H	586	C	H	574	C	H	528	M	F	593,17
8	2030106	MANDUEL	8	8	6	647	B	H	624	M	H	607	M	H	569	C	H	557	B	F	546	C	H	591,67
9	2437010	LA CROIX EN TOURAINE	9	8	6	609	C	F	605	C	H	587	C	F	581	M	H	573	C	H	566	M	H	586,83
10	1247056	BOE	9	9	8	636	C	F	598	B	F	596	C	F	564	B	F	563	M	F	561	M	F	586,33
11	1233002	BASSIN D'ARCACHON	10	10	6	628	C	H	625	B	H	588	M	H	573	C	H	573	M	F	525	B	F	585,33
12	3597022	SAINT DENIS DE LA REUNION	12	11	7	623	C	F	608	C	F	582	B	F	564	C	H	558	M	F	522	C	F	576,17
13	3168003	MULHOUSE STA	10	9	7	606	B	H	591	C	H	574	C	F	565	B	H	546	B	F	544	M	H	571,00
14	3369062	LYON BEIME	6	6	6	647	C	H	629	C	H	550	B	H	545	M	H	534	M	H	512	C	F	569,50
15	1264012	LESCAR	17	16	8	633	M	H	576	B	H	559	M	F	556	M	H	548	C	H	541	C	H	568,83
16	2437077	ST AVERTIN	15	13	7	595	M	H	580	C	H	571	M	H	554	C	F	552	C	F	546	C	H	566,33
17	1463009	CLERMONT FERRAND CIE	9	9	6	606	C	F	586	M	F	574	C	H	546	C	F	541	C	H	532	C	H	564,17
18	2779032	ARDIN	10	10	9	594	C	H	569	C	H	563	C	H	555	B	H	538	M	H	536	M	H	559,17
19	2935056	DOMLOUP	11	10	6	609	M	H	558	C	H	552	M	H	542	M	F	530	C	H	517	M	F	551,33
20	1762093	AIRE SUR LA LYS	8	7	5	670	C	H	589	C	H	582	C	F	580	C	F	565	M	H				597,20
21	1521072	CHATILLON S/SEINE	7	7	5	649	C	H	622	C	H	605	C	H	588	M	H	515	C	F				595,80
22	0460003	NANTEUIL LE HAUDOIN	7	7	5	650	C	H	613	C	H	594	C	H	571	M	H	531	B	H				591,80
23	2591013	MORSANG SUR ORGE	10	9	5	645	C	H	610	C	H	571	C	H	566	C	H	515	M	F				581,40
24	1463061	ARTONNE - SAINT MYON	11	11	5	616	B	H	594	C	H	580	B	F	557	M	H	554	B	H				580,20
25	2034047	LATTES SAINT JEAN DE VEDAS	11	10	5	649	C	H	578	C	H	561	M	H	560	C	H	551	B	H				579,80
26	3168023	BRUNSTATT	12	7	5	593	M	F	581	C	H	572	M	H	566	C	F	538	C	F				570,00
27	2428031	CHARTRES	7	6	5	585	C	F	563	B	F	546	C	H	534	C	H	530	M	H				551,60
28	2306046	MOUANS SARTOUX	6	5	4	641	C	H	606	C	H	602	C	F	566	M	F							603,75
29	3307057	ANNONAY	7	6	4	607	B	H	592	B	H	590	C	H	567	C	F							589,00
30	2034066	FRONTIGNAN	5	5	4	629	C	F	598	C	F	570	C	H	559	M	F							589,00
31	2154024	PONT A MOUSSON	5	5	4	635	C	H	589	M	F	543	C	H	541	M	H							577,00
32	3374016	ANNEMASSE	13	13	4	626	C	H	589	B	F	547	C	H	546	C	H							577,00
33	2716017	RUELLE	7	6	4	628	M	H	564	M	H	556	M	H	551	M	H							574,75
34	2030120	BEAUCAIRE	5	5	4	590	M	F	569	C	F	555	M	H	541	B	H							563,75
35	1443067	MONISTROL SUR LOIRE	13	12	4	588	B	H	576	C	F	549	M	H	538	B	H							562,75
36	2591110	MORANGIS	6	5	4	585	C	H	580	C	H	539	B	H	539	B	F							560,75
37	2383022	LA GARDE	8	8	4	601	M	F	554	M	H	521	C	F	516	M	F							548,00
38	2935001	RENNES CIE	9	5	3	639	M	H	590	M	F	577	M	H										602,00
52	2249093	CANDE	8	8	3	608	C	H	550	B	H	549	C	H										569,00

Nouveaux Clubs ETAF 2018-2019  
 Clubs ETAF 2018-2019  
 Clubs ETAF 2018-2019 revenant dans les critères  
 Clubs ETAF 2017-2018  
 Clubs ETAF 2016-2017

4 nouveaux Clubs ETAF 2018-2019  
 14 clubs ETAF 2018-2019

1 club ETAF 2018-2019 revenant dans les critères

4 clubs ETAF 2017-2018 ne sont pas dans les critères pour 2018

4 clubs ETAF 2016-2017 ne sont pas dans les critères pour 2018  
 dont 1 n'apparaît pas dans le classement

Critères de classement :  
 Pour les clubs qui remplissent les 3 critères, le classement se fait à la moyenne des 6 meilleurs du club.  
 Les clubs à égalité sur la moyenne sont classés au même rang. L'ordre d'affichage dans le classement se fait sur le score du 6ème archer.  
 Ensuite, nous prenons en compte les clubs qui n'ont que 5 jeunes dans les critères de points. Le classement se fait sur la moyenne des 5 meilleurs archers du club.  
 Nous reproduisons le même type de classement pour les clubs n'ayant que 4 jeunes dans les critères de points.

# ***Le fonctionnement de l'ETAF***

L'objectif de ce guide est de présenter les règles de fonctionnement de l'École du Tir à l'Arc Français. L'ETAF est un moyen mis en œuvre par la FFTA afin de reconnaître et d'accompagner les clubs engagés dans une démarche de formation sportive de leurs jeunes archers. Ce document doit permettre à chaque acteur de la vie fédérale (archers, dirigeants, entraîneurs, cadres techniques) de mieux appréhender ce dispositif. Il précise les modalités de mise en place du classement des clubs en fonction de 3 critères précis, de la labellisation qui en découle et des actions mises en place par la FFTA pour soutenir les clubs labélisés.

## **1 - Présentation de la démarche**

Notre fédération est étroitement liée à l'olympisme. Cette chance pour notre sport, et pour les athlètes le pratiquant, engage notre responsabilité dans la mise en œuvre des moyens pour la réussite olympique.

Ainsi est-il primordial de pouvoir s'appuyer sur des clubs partageant cette vision de notre sport et organisant son apprentissage en adéquation avec une pratique sportive.

Ces clubs sont identifiés dans le projet de performance fédéral (PPF) validé par le ministère des sports pour la période 2017-2024. Ils sont capables d'accueillir de très jeunes archers, de les former efficacement et de les faire réussir en compétition.

Ces clubs s'engagent, avec un accompagnement fédéral, dans un projet de développement de la performance. Cela nécessite de s'appuyer sur des stratégies d'entraînement (contenus et conditions), de l'encadrement (compétence et présence), des programmes de compétitions, etc. Il est indispensable de créer l'état d'esprit visant et favorisant la performance.

Le recul des premières années de fonctionnement de l'ETAF nous conforte dans l'efficacité et la nécessité d'un tel dispositif. Le parcours sportif de notre médaillé des JO de Rio en 2016, JC Valladont, en est également la parfaite illustration.

Cette démarche devrait permettre au tir à l'arc français de réussir les prochaines olympiades.

Qu'est-ce que la notion d'école du tir à l'arc français ?

## **2 - L'objectif**

L'ambition du projet des clubs formateurs est de développer des structures d'accueil et de formation performantes au sein des clubs. Cet objectif vise particulièrement les jeunes archers afin que beaucoup plus deviennent compétiteurs et performants. Ainsi pensons-nous qu'il sera plus facile de renouveler notre élite et dans tous les cas de l'étoffer, en ayant plus d'archers plus performants.

Une telle évolution semble essentielle à l'atteinte de l'objectif fédéral qui consiste à obtenir une médaille lors de chaque échéance olympique.

## **3 - La stratégie**

### **3.1- Identification des structures**

Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement performantes, trois critères sont établis :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 jeunes archers des catégories benjamins, minimes et cadets du même club (soit l'équivalent de deux équipes) doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison,
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 530 points de moyenne pour les garçons et 510 points de moyenne pour les filles<sup>1</sup> (niveau établi en fonction du niveau national actuel et non du niveau international. Ce critère pourra évoluer au cours des années)\*,
- La durée de fréquentation du club : les 3 dernières années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial). En effet, nous avons estimé que l'impact de la formation et/ou de la qualité de l'entraînement proposé au sein du club est évaluable après 3 années consécutives.

L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement, c'est-à-dire :

- La formation et l'entraînement doivent s'effectuer en utilisant un arc classique, sur un terrain plat en utilisant des outils pédagogiques pertinents et adaptés,
- Le volume d'entraînement proposé doit être important (possibilité de s'entraîner tous les jours) et, dans sa majorité, encadré (au moins 3 fois par semaine),

---

<sup>1</sup> Pour l'établissement du classement 2017, les scores pris en compte seront ceux réalisés **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juillet 2017 (fin du championnat de France Jeune) inclus.**

- Il convient de privilégier, dans un premier temps, la qualité d'exécution à la performance en cible,
- Il est indispensable de respecter le fonctionnement mécanique de l'arc, de favoriser la stabilité des postures, des placements et de réduire les coûts énergétiques.

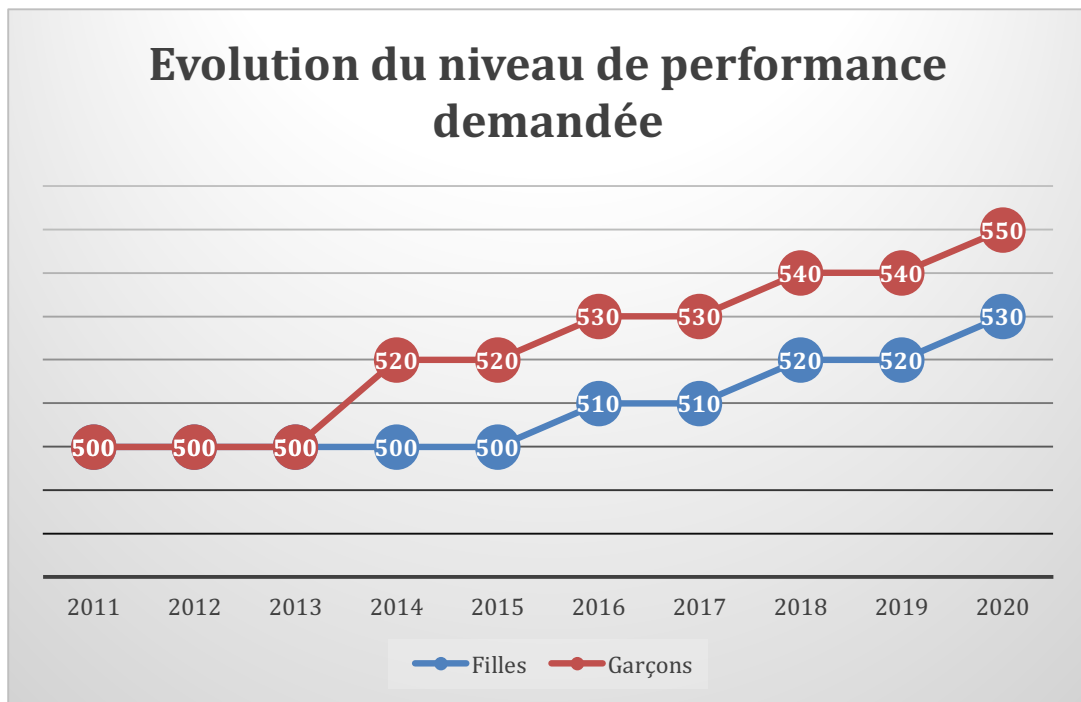
\*Ce critère de performance évolue régulièrement depuis la création de l'ETAF en 2011.

De 500 points de moyenne pour les garçons et les filles de 2011 à 2013, nous sommes passés à 500 points pour les filles et 520 points pour les garçons en 2014 et 2015. La dernière évolution en 2016, nous a amené à 510 points pour les filles et 530 points pour les garçons.

Dans un souci de progression de la recherche de performance, les critères vont de nouveau évoluer en 2018 puis en 2020.

Pour les saisons sportives **2018 et 2019**, les performances à réaliser seront de **520 points de moyenne pour les filles et de 540 points pour les garçons.**

Pour la saison sportive **2020**, elles passeront à **530 points de moyenne pour les filles et 550 points pour les garçons.**



## 3.2- L'accompagnement fédéral

Les clubs labellisés « ETAF » peuvent bénéficier de ressources fédérales tant humaines que financières et surtout d'un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins pour mener à bien ce projet ambitieux.

Deux axes sont développés pour accompagner les clubs dans leur projet de performance :

- **Au niveau local**, les clubs peuvent bénéficier du suivi d'un Cadre Technique Régional.

De part sa connaissance de la pratique du tir à l'arc et de son organisation, le CTR peut apporter de l'aide aux clubs ETAF dans différents domaines notamment sur :

- L'accompagnement des clubs sur la mise en place des entraînements (contenus, fréquence, niveau d'exigence,...)
- L'aide à la structuration du club en collaboration avec les dirigeants (démarche administrative avec les établissements scolaires pour libérer du temps d'entraînement des jeunes scolarisés, recherche de créneaux d'entraînement, accompagnement pour la création d'équipement spécifique,...)
- Identification des besoins pour la progression des jeunes archers
- ...

- **Au plan national**, la FFTA organise des actions en faveur des clubs labellisés « ETAF ». Elles visent en priorité la formation continue des entraîneurs de club et l'optimisation de l'entraînement des jeunes archers compétiteurs. Plusieurs actions seront organisées cette année :

- **Une aide financière** sera apportée aux clubs susceptibles d'envoyer leurs meilleurs archers au **Tournoi Nationaux Jeunes**.
- **Un séminaire de formation avec M. OH SEON TEK et deux archers coréens**, le dimanche 19 novembre 2017 au Centre Régional de Tir à l'Arc à Riom
- **Une étude personnalisée** des besoins et stratégie en formation continue (Relation avec les pôles relèves, stages, etc..) tout comme en management des entraîneurs peut être envisagée avec le directeur de l'ETAF.
- **Un lien avec les équipes ou collectifs nationaux** au travers de l'organisation de stages externalisés dans des clubs ETAF et de l'intégration ponctuelle d'entraîneurs ETAF (sous conditions définies) au staff des équipes en compétitions internationales jeunes.
- Pour les nouveaux clubs ETAF, **un week-end de formation continue des entraîneurs** au sein du Pôle France Excellence de l'INSEP

Ce stage permettra aux meilleurs jeunes compétiteurs et à leurs entraîneurs, de bénéficier des conseils des entraîneurs nationaux en matière d'optimisation et de structuration de l'entraînement.

- **Des outils de communication logotés « ETAF »** sont fournis aux clubs ETAF (banderoles, stickers, tee-shirts, etc.). Ils permettent de développer la reconnaissance et l'identification du club formateur.
- **Une dotation de matériel d'archerie** est proposée aux clubs en collaboration avec nos partenaires **Win&Win, AVALON** et **EASTON**.



Le programme fédéral 2017/2018 s'établit ainsi :

1/ Séminaire de Formation avec **M. OH SEON TEK, entraîneur Olympique coréen**

- Questions/Réponses sur le tir à l'arc en Corée du Sud
- Attribution des labels 2017/2018
- Dotation matérielle sur les résultats 2017

2/ Stage de formation continue pour les entraîneurs des nouveaux clubs ETAF et stage d'entraînement pour les meilleurs archers issus de ces clubs au Pôle France Excellence de l'INSEP. **(06 et 07 janvier 2018)**.

3/ Suivi et accompagnement du projet sportif par les cadres techniques et les entraîneurs de pôle **(de Novembre 2017 à Août 2018)**.

4/ Programme de compétition 2018 :

**Tournoi Nationaux Jeunes**

**TNJ 1 : 14 et 15 avril à (SARCELLES – Val-d'Oise)**

**TNJ 2 : 05 et 06 mai à (VAGNEY - Vosges)**

**TNJ 3 : 26 et 27 mai à (RIOM - Puy-de-Dôme)**

**Championnats de France Jeunes**

**du 24 au 27 Juillet à (ST AVERTIN – Indre et Loire)**

## Annexe

Explicatif du classement des clubs : Démarche utilisée pour réaliser le classement **en 2018 servant à la labellisation 2019/2020**

- Extraction de tous les clubs ayant au minimum 4 jeunes archers classique (de benjamins à Cadets – garçons ou filles) ayant réalisé au minimum 3 FITA entre le 01/01/2018 et le 29/07/2018,
- Pour chaque club, les jeunes archers licenciés depuis moins de 3 saisons consécutives sont supprimés des effectifs des clubs.

**Par exemple**, un jeune doit avoir une licence 2016, 2017 et 2018 dans le même club pour rester dans les effectifs. Les jeunes nouveaux licenciés dont le club est le club initial peuvent être licenciés depuis moins de 3 ans (1<sup>ère</sup> licence dans le club en 2017 et/ou 2018)

- Classement des archers dans chaque club en fonction de la moyenne sur la saison FITA (référence du classement national entre le 01 janvier 2018 et le 29 juillet 2018),
- Pour les clubs répondant aux trois critères, la moyenne du club est réalisée avec la moyenne des 6 meilleurs jeunes archers,
- Classement des clubs en fonction de la moyenne du club.

Si la moyenne entre deux clubs est identique, l'ordre d'apparition dans le classement se fait au score du 6<sup>ème</sup> archer de chaque club. Si l'égalité persiste, le départage se fait au score du 5<sup>ème</sup> archer de chaque club, et ainsi de suite. Dans tous les cas, les clubs obtiennent la même place dans le classement.

Remarque :

Le classement des clubs est prolongé avec les clubs n'ayant que 5 archers à plus de 540 points pour les garçons et plus de 520 points pour les filles de moyenne (moyenne des 5 archers), puis avec les clubs n'ayant que 4 archers dans les critères.

### **Labellisation :**

**Qui ?** : Tous les clubs satisfaisants aux 3 critères cités

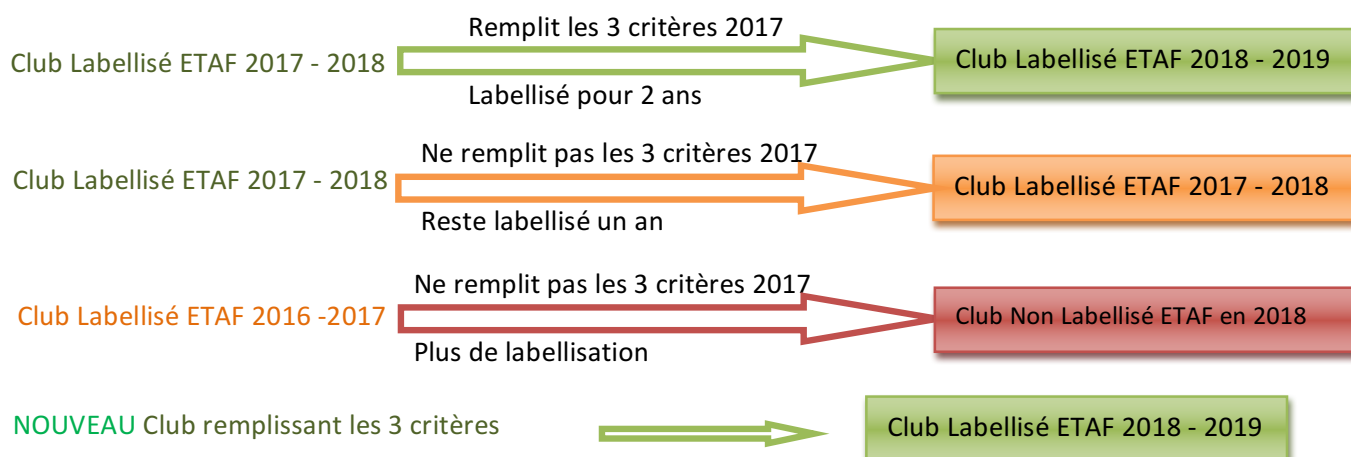
**Quand ?** : En début de saison sportive. Suite au classement établi en septembre 2018, on attribuera le label « ETAF 2019-2020 » aux clubs remplissant les 3 critères.

**Durée ?** : Pour deux ans renouvelable tous les ans pour une période de 2 ans.

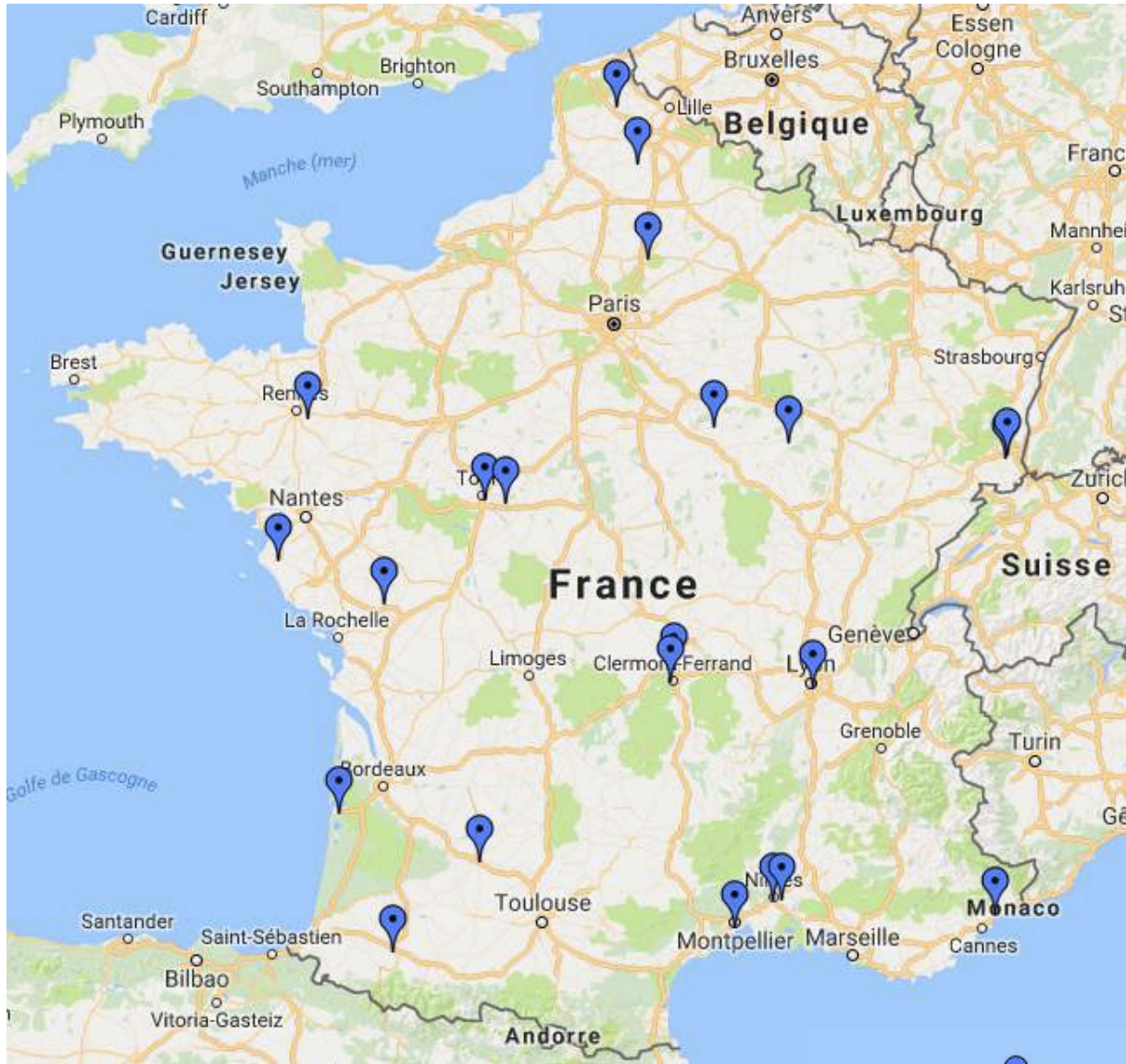


## Récapitulatif de l'attribution du label « Ecole du Tir à l'Arc Français »

En septembre 2017 :



**2018-2019**



- |                      |                            |
|----------------------|----------------------------|
| AIRE SUR LA LYS      | LATTES SAINT JEAN DE VEDAS |
| ARDIN                | LESCAR                     |
| BASSIN D'ARCACHON    | LYON 8EME                  |
| BOE                  | MANDUEL                    |
| BRIENON/ARMANCON     | MONCHY AU BOIS             |
| BRUNSTATT            | MULHOUSE STA               |
| CHALLANS             | NICE                       |
| CHATILLON S/SEINE    | NIMES                      |
| CLERMONT FERRAND CIE | RIOM                       |
| COMPIEGNE            | SAINTE DENIS DE LA REUNION |
| DOMLOUP              | ST AVERTIN                 |
| LA CROIX EN TOURAINE |                            |